AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0873
FR0011950732-FS0351

26 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 avril 2017, la société Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt Am Main, Allemagne) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 avril 2017, par suite d'une cession d'actions ELIOR GROUP sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir 4 187 434 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 2,42% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Détention effective	4 026 561	2,33
Détention par assimilation	160 873	0,09
Total Deutsche Bank AG	**4 187 434**	**2,42**

Le déclarant a précisé détenir par assimilation, (i) au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 1 084 actions ELIOR GROUP au titre d'un contrat d'« *exchangeable bond* » portant sur autant d'actions ELIOR GROUP (prise en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçable jusqu'au 13 novembre 2020, au prix unitaire par action ELIOR GROUP de 22,52 €, et (ii) au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, 900 000 actions ELIOR GROUP au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions ELIOR GROUP (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 159 789 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat d' « *equity swap »* à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 3 avril 2018.

[1] Sur la base d'un capital composé de 172 741 785 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.